

REVUE DES PRATIQUES ET PROPOSITION
DE SCÉNARIO POUR LA CRÉATION D'UN
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE GATINEAU

Guy Chiasson (UQO)
Anne Mévellec (Université d'Ottawa)
Mario Gauthier (UQO)
Alexandre Bégin (UQO)
Jean-Sébastien Caron de Montigny (UQO)

- Mandat : recenser les pratiques liées à la fonction de présidence de conseil municipal et faire des propositions

- Démarche :
 - *Recension de la littérature sur le contexte d'apparition des présidences de conseil municipal et sur l'origine de la fonction*
 - *Revue des pratiques relatives à la présidence du conseil dans les 10 plus grandes villes du Québec*
 - *Constats et recommandations*

Mandat et démarche

1.1. Un monde municipal en transformation qui s'éloigne de l'apolitisme traditionnel

- Refonte de la carte municipale avec les fusions du tournant des années 2000
- Élargissement des champs de compétences des villes
- Transformations du profil et du rôle des élues et élus municipaux
- Recours croissant à des dispositifs de participation publique

☞ le municipal comme **espace politique à part entière**

☞ une politisation qui passe, entre autre, par une certaine **parlementarisation** du fonctionnement des conseils municipaux, sans que la fonction de présidence ne soit pour autant revue

1. Recension de la littérature sur le contexte d'apparition des présidence de conseil municipal et sur l'origine de la fonction

1.2. La présidence d'assemblée au Canada : une vieille institution qui pourrait servir de modèle aux municipalités.

3 rôles de la présidence

- Gardienne de la procédure
- Administration de l'assemblée
- Rôle cérémonial et diplomatique

2 principes

- L'indépendance
- L'impartialité

1. Recension de la littérature sur le contexte d'apparition des présidence de conseil municipal et sur l'origine de la fonction

1.3. Exemples étrangers

- ✓ Belgique
- ✓ Suisse
- ✓ L'Afrique du Sud

1. Recension de la littérature sur le contexte d'apparition des présidence de conseil municipal et sur l'origine de la fonction

- Fusion municipale de 2002 et « création politique » de Gatineau avec élargissement des compétences. La Charte permet au conseil de nommer un.e président.e autre que le maire ou la mairesse
- 2013 et le « programme du conseil » ; réflexion sur les comités et commissions afin de favoriser la transversalité
- Mais le rôle de la présidence du conseil a peu évolué

2. Le conseil municipal de Gatineau : une institution en changement

- 5 villes qui suivent le modèle prévu par la Loi sur les cités et villes (Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières, Terrebonne)
- Laval, Longueuil, Québec disposent d'un poste de président distinct.
- Leçons
 - *Les rôles formels et informels de la présidence*
 - *Le mode de nomination/révocation*
 - *L'activité politique de la présidence*
 - *Les ressources pour soutenir la présidence*
- Le bureau de la présidence de la ville de Montréal

3. État de la situation de la présidence dans les grandes villes québécoises

4. Constats

- Marge de manœuvre des conseils municipaux en matière de présidence (car peu de contraintes légales)
- La recherche d'**indépendance** (jouir d'une capacité d'action sans être redevable à l'exécutif) et d'**impartialité** (pouvoir prendre des décisions sans parti pris)

Recommandations

Favoriser l'impartialité et l'indépendance

Nomination et révocation de la présidence

1. La présidente ou le président est élu à la **majorité des deux tiers** des membres du conseil municipal par **vote secret**. Tous les conseillers et conseillères, sauf ceux et celles qui font partie de l'exécutif, peuvent présenter leur candidature dans une élection organisée par le service du greffe.

2. La vice-présidente ou le vice-président est élu selon les mêmes modalités que la présidence.

3. La personne qui assure la présidence est révoquée par un vote à la majorité des deux tiers des membres du conseil.

Droit de vote de la présidente ou du président

4. La personne qui assure la présidence du conseil s'abstient de voter sur les résolutions présentées au conseil, sauf lorsqu'elle juge qu'une résolution est particulièrement importante pour son district. Dans les cas où le président ou la présidente désire participer au débat et voter, nous suggérons qu'il ou elle cède sa place au vice-président ou à la vice-présidente.

Recommandations

Rôles accrus pour la présidence

Faciliter la participation du public aux activités du conseil

5. La présidence du conseil a la responsabilité d'animer une discussion périodique sur les règles en matière d'ordre et de décorum.

6. La présidence du conseil a la responsabilité de développer une stratégie pour encourager la participation du public aux activités du conseil.

Faciliter l'intégration des conseillères et conseillers municipaux

7. La présidence du conseil a la responsabilité de mettre en place un programme de formation pour les nouveaux membres du conseil municipal et de les accompagner dans le travail législatif.

8. La présidence du conseil est responsable d'identifier des mesures d'accommodement pour favoriser la conciliation travail-famille.

Favoriser la transversalité entre les commissions

9. La présidence est responsable de l'organisation d'un forum favorisant la transversalité entre les commissions du conseil.

10. La présidence poursuit son implication active dans le réseau des présidentes et présidents des grandes villes.

11. La présidence accroît son rôle de représentation du conseil auprès des divers groupes de la société civile.

Recommandations

Appuyer la présidence dans son travail

Une commission sur le fonctionnement démocratique du conseil

12. Une Commission sur le fonctionnement démocratique du conseil est mise en place sous la direction de la présidence du conseil et inclut des membres du conseil ainsi que des représentants et représentantes de la société civile.

Une équipe de recherche pour appuyer la présidence

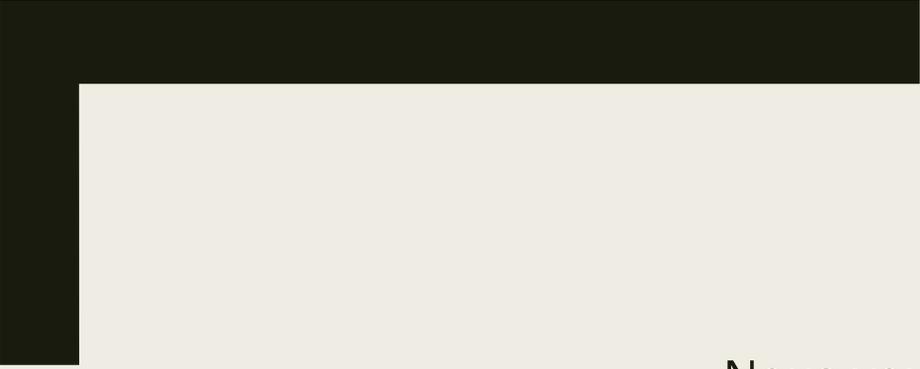
13. Une petite équipe de recherche est créée pour soutenir la présidence dans ses mandats de représentation du conseil et d'intégration des membres du conseil.

14. Cette équipe de recherche s'acquitte de la tâche de secrétariat pour la Commission sur le fonctionnement démocratique.

15. L'équipe de recherche accueille régulièrement des stagiaires provenant des milieux de formation postsecondaire de Gatineau.

Rémunération

16. La rémunération de la présidence du conseil est ajustée pour reconnaître la charge supplémentaire qui incombe à cette fonction.



Nous vous remercions de votre attention

et

sommes à votre disposition pour répondre à vos questions

